

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 15 juin 1995 portant nomination du chef du service institué par l'article 5 de la loi n° 90-614 du 12 juillet 1990 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic des stupéfiants

NOR : ECOP9500275A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 15 juin 1995, M. Vialla (Jean-Luc), directeur d'administration centrale au ministère de l'économie et des finances, secrétaire général de la cellule de coordination Tracfin, instituée par le décret du 9 mai 1990, exerce en cette dernière qualité la direction du service chargé de recevoir et de traiter les déclarations faites par les organismes financiers en application de la loi n° 90-614 du 12 juillet 1990 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic des stupéfiants.

Arrêté du 20 juin 1995 portant nomination au conseil d'administration de la Société des autoroutes du Sud de la France

NOR : ECOT9551429A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 20 juin 1995, M. de Fontaine Vive (Philippe), administrateur civil, chef de bureau à la direction du Trésor, est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société des autoroutes du Sud de la France (A.S.F.) au titre du ministère de l'économie et des finances, en remplacement de M. Lamaudie-Eiffel (Xavier) et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 27 septembre 1997.

Arrêté du 20 juin 1995 portant nomination au conseil d'administration de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône

NOR : ECOT9551430A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 20 juin 1995, M. Jarrige (Bertrand), administrateur civil à la direction du Trésor, est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (S.A.P.R.R.), au titre du ministère de l'économie et des finances, en remplacement de M. Beurnardeau (Jean) et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 17 octobre 1997.

Arrêté du 20 juin 1995 portant nomination au conseil d'administration de la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France

NOR : ECOT9551431A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 20 juin 1995, M. de Fontaine Vive (Philippe), administrateur civil, chef de bureau à la direction du Trésor, est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (S.A.N.E.F.) au titre du ministère de l'économie et des finances, en remplacement de M. Disaux (Thierry) et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 4 octobre 1997.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Décret du 22 juin 1995 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale

NOR : EQU9501802D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-768 du 8 juin 1995 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports ;

Vu le décret n° 95-786 du 14 juin 1995 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux transports ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – M. Hubert du Mesnil, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur des transports terrestres au ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.

Art. 2. – Le Premier ministre, le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports et le secrétaire d'Etat aux transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1995.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

ALAIN JUPPÉ

*Le ministre de l'aménagement du territoire,
de l'équipement et des transports,*

BERNARD PONS

Le secrétaire d'Etat aux transports,

ANNE-MARIE IDRAC